

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN & ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

N° d'ordre : 20251117-24DCC



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 17 novembre 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le lundi dix-sept novembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle annexe de la Mairie de Pont de Veyle sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL		X		Mézériat	G. DUPUIT	X		
	M. GADIOLET (suppléant)	X				N. ROBIN	X		
Biziat	G. AGATY	X			Perrex	L. VOLATIER	X		
	C. LEMONON (suppléante)					J.-J. VIGHETTI		X	
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT		X		Pont-de-Veyle	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)	X		
	K. LACROIX (suppléante)					A. ALEXANDRINE	X		
Chaveyriat	G. RAPY		X		Saint André d'Huiriat	L. MICHEL	X		
	G. RONGEAT (suppléante)	X				V. CONNAULT	X		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	X			Saint Cyr-sur-Menthon	MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)					K. PARET	X		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	X			Saint Genis-sur-Menthon	M.-A BOST		X	
	C. TURCHET	X				B. PELLETIER	X		
	M. DANNACHER	X				C. GREFFET	X		
Cruzilles-les-Mépillat	D. BOYER	X			Saint Jean-sur-Veyle	M. BROCHAND (suppléant)			
	N. MARMIER (suppléante)					A. RENOUD-LYAT	X		
Grièges	A. GREMY		X		Saint Julien-sur-Veyle	R. BROYER (suppléant)			
	T. CHARVET					S. REVOL			X
Laiz	A. SANDRIN	X			Vonnas	L. MAUGE (suppléant)			
	S. SCHAUING	X				A. GIVORD		X	
	S. MARECHAL GOYON	X				J.-F. CARJOT	X		
						E. DESMARIS	X		
						F. DUBOIS		X	
						J.-L. GIVORD		X	

Envoi de la convocation : 07/11/2025

Affichage de la convocation : 07/11/2025

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de suffrages exprimés : 29

- Alain GIVORD a donné pouvoir à Jean-François CARJOT
- Olivier MORANDAT a donné pouvoir à Christophe GREFFET
- Thierry CHARVET a donné pouvoir à Annick GREMY
- Marie-Ange BOST a donné pouvoir à Bruno PELLETIER

A l'unanimité, Madame Aurélie ALEXANDRINE est désignée Secrétaire de séance.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des emplois

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et aux organismes intercommunaux publics,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 20250602-18DCC en date du 2 juin 2025 modifiant le tableau des emplois de la Communauté de Communes de la Veyle ;

Considérant que de nombreux projets d'investissement ont été validés et se doivent d'avancer au bénéfice du territoire ;

Considérant qu'en vue de conduire ses projets, et notamment ceux du Pacte Solidarité Jeunesse, la Communauté de Communes a réorganisé certaines missions de ses agents ;

Considérant que pour mener à bien ses projets, la Communauté de communes doit se doter de personnel compétent et pour cela faire évoluer les grades et intitulés de deux postes figurant au tableau des emplois ;

Considérant qu'il est nécessaire de remettre à jour le tableau des emplois afin que les intitulés des postes soient cohérents avec les missions de chacun.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de modifier le tableau des emplois comme suit :

Situation actuelle		Modification		Volume horaire	Nbre
Intitulé de poste	Cadre d'emplois	Intitulé de poste	Cadre d'emplois		
Directeur Général Adjoint en charge de la Stratégie, de l'Aménagement et de la Transition Ecologique	Attachés ou ingénieurs	Directeur Général Adjoint en charge des Infrastructures	Attachés ou ingénieurs	35h	1
Responsable Grands Projets d'Aménagement	Ingénieurs ou techniciens	Chargé de Projets et d'Opérations	Ingénieurs ou techniciens	35h	1
Responsable Service Aménagement du territoire	Techniciens ou rédacteurs Ingénieurs ou Attachés	Responsable Service de la Stratégie et de l'Aménagement du territoire	Techniciens ou rédacteurs Ingénieurs ou Attachés	35h	1

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les modifications portées au tableau des emplois ;

ADOpte le nouveau tableau des emplois ;

AUTORISE le Président à signer la présente délibération ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

Certifié exact et pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe GREFFET.



Certifié exécutoire

Affiché le : 27/11/2025

Transmis en Préfecture le : 27/11/2025

Voies et délais de recours : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20251117-24DCC-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025